

## CHAPITRE VIII

SIÈGE DE PARIS (du 1<sup>er</sup> au 14 novembre).

Le lendemain du 31 octobre. — La date des élections est reculée. — Le plébiscite parisien. — La Commune, les élections municipales. — Les arrestations. — L'armistice. — M. Thiers à travers l'Europe, à Tours et à Versailles. — Rejet de l'armistice. — Paris s'organise militairement. — Nomination du général Clément Thomas au commandement supérieur des gardes nationales. — Proclamation mélancolique du général Trochu. — Nouvelle de la victoire de Coulmiers. — DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Paris, après la dramatique nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, s'éveilla, sans trop savoir sous quel gouvernement il se trouvait. Il apprit à la fois le résultat de l'échauffourée, la délivrance des membres de la défense nationale et la convocation des électeurs au scrutin pour la composition des municipalités. Bien des faits, encore inconnus, s'étaient passés durant ces heures de nuit. Ainsi, pendant que M. Jules Vallès, s'emparant de la mairie du dix-neuvième arrondissement, mettait le maire, M. Richard, en état d'arrestation, et distribuait à ses hommes les vivres et le vin mis en réserves dans la mairie, M. Louis Noir, le frère de Victor Noir, courait à la tête du bataillon qu'il commandait, délivrer le maire gardé à vue. « Je vous réponds de Richard, » avait-il dit à M. Étienne Arago. Devant les gardes nationaux de Louis Noir, Jules Vallès et les siens s'échappèrent. M. Richard avait été, comme les membres du gouvernement, remis en liberté.

La population parisienne, à son réveil, le 1<sup>er</sup> décembre, était disposée à procéder sur-le-champ aux élections municipales. Pour les uns, ce vote représentait l'élection des municipalités demeurant dans leurs attributions; pour les autres, il signifiait l'élection de la Commune, pouvoir politique, non pas subordonné, mais accolé au gouvernement de la défense. J'ai signalé déjà le danger politique qui pouvait exister à voir dans Paris deux pouvoirs distincts, l'un issu du suffrage populaire comme allaient l'être les municipalités, l'autre seulement nommé d'acclamation comme l'était encore le gouvernement de la défense. Ce danger, je le répète, les plus radicaux l'avaient déjà montré, entre autres M. Ranc, qui n'était point d'avis qu'on procédât à l'élection des magistrats municipaux.

Le gouvernement de la défense était encore

contesté dans son origine, et les clubs, d'accord en cela avec les organes de la réaction, ne cessaient de récriminer contre le procédé révolutionnaire qui l'avait amené au pouvoir. Le malheur de notre pays, malheur profond, est celui-ci que les individus ne savent pas immoler leur propre intérêt et leur propre ambition au salut de l'État. Les partis ont toujours demandé à une révolution victorieuse, non pas le bonheur du plus grand nombre, mais le triomphe de leur secte. Un homme d'une netteté de vues singulière et d'une probité absolue, mais aigri par le malheur, la longue souffrance et la longue attente, le vieux Charles Delescluze disait, le 4 septembre au soir : « Est-ce une République, le gouvernement qui n'utilise pas le dévouement de Delescluze ? » Ainsi, avec moins de titres que le prosprit, raisonnaient tous ceux qui attendaient de la République quelque faveur personnelle. Les vertus républicaines sont cependant l'abnégation, le sacrifice à la patrie, l'oubli de soi-même devant les autres et le sincère acquiescement aux nécessités du présent par les hommes qui veulent assurer l'avenir.

Les membres de la défense nationale, au lendemain du 31 octobre, se trouvèrent donc placés devant cette difficulté : ou procéder aux élections et s'effacer alors devant les élus, ou, avant de laisser élire les municipalités par les citoyens, demander à Paris s'il entendait leur maintenir, par le vote, les pouvoirs qu'il leur avait conférés par l'acclamation. C'était, malheureusement, revenir à un mode de votation très-vicieux et très-perfide, le plébiscite, opération césarienne, question insinuante, réponse falsifiée ou plutôt réponse momentanée, dont le plébiscite du lendemain démontrera, par une réponse contraire, l'inanité. Mais, à cette heure, le gouvernement parisien pouvait tout oser, tout demander à la population. Le coup d'Éta



LE SIÈGE DE PARIS. — CANTINES MUNICIPALES.

tenté, le 31 octobre, par une poignée d'hommes, donnait une force nouvelle et imprévue à cette réunion de gouvernants dont on contestait, la veille, les capacités et les titres. Ainsi les exagérations et les appels à la force n'ont jamais servi qu'à assurer le triomphe des idées que les exagérés veulent détruire et ces coups d'audace n'ont, hélas ! l'histoire le prouve cruellement, jamais amené que les tyrannies et les réactions.

Le gouvernement avait décidé, pendant sa séance de nuit, que les élections, promises pour le 1<sup>er</sup> novembre, seraient ajournées. Ce fut une faute, en ce sens que ce retard donnait à tout un parti l'occasion de déclarer que, le gouvernement manquant à sa parole, le vote à venir n'avait plus de signification. On pouvait fort bien, le jour même du 1<sup>er</sup> novembre, nommer des magistrats municipaux et maintenir au gouvernement ses pouvoirs. Dès le matin du 1<sup>er</sup> novembre, l'affiche suivante avait été placardée à la porte des mairies des vingt arrondissements de Paris :

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur.

« L'affiche publiée hier, pendant que les membres du gouvernement étaient gardés à vue, annonce des élections matériellement impossibles aujourd'hui, et sur l'opportunité desquelles le gouvernement veut connaître l'opinion de la majorité des citoyens. En conséquence, il est interdit aux maires, sous leur responsabilité, d'ouvrir le scrutin.

« La population de Paris votera jeudi prochain par oui ou par non sur la question de savoir si l'élection de la municipalité et du gouvernement aura lieu à bref délai.

« Jusqu'après ce vote le gouvernement conservera le pouvoir et maintiendra l'ordre avec énergie.

« Paris, 1<sup>er</sup> novembre 1870.

« Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du département de l'intérieur,

« JULES FAVRE. »

Ce retard apporté au scrutin provoqua, sur plus d'un point, un certain mécontentement. En ces temps de révolution, où les noms ont une signification nette, il n'est pas besoin de se concerter longtemps pour procéder à une élection. Et, cette fois, l'état de révolution se trouvait compliqué de l'état de siège. Il fallait donc agir et agir rapidement. Qui pourrait, il est vrai, blâmer le gouvernement d'avoir voulu légitimer son pouvoir avant de créer, dans la ville investie, un pouvoir nouveau et dont la couleur, à ce moment, était encore inconnue ?

Il n'en est pas moins vrai que l'affiche du ministère de l'intérieur contenait une affirmation erro-

née. Il n'était pas exact, comme le faisait remarquer le jour même Delescluze, il n'était pas exact que le décret relatif à la convocation des électeurs eût été rendu, alors que les membres du gouvernement étaient gardés à vue. C'est sur la demande expresse des maires des vingt arrondissements, et quand l'Hôtel de ville n'avait pas encore ouvert ses portes à la foule, que le gouvernement avait fait prendre à la mairie de Paris l'arrêté dont on a trouvé le texte aux pièces justificatives du précédent chapitre.

Le journal de Delescluze en appelait, sur ce point, à M. Dorian dont « la foi inattaquable » avait été engagée.

« Nous espérons, ajoutait-il, que ce dernier ne manquera pas aux devoirs de sa conscience ; c'est à lui que nous en appelons. Il dira si la déclaration que nous publions plus haut n'a pas été acceptée par lui et par les autres membres du gouvernement provisoire. Si le gouvernement avait invoqué les difficultés matérielles d'un vote pour aujourd'hui, on eût pu croire à sa sincérité sans accepter son argumentation. Mais venir compliquer la formation de la Commune d'un vote préalable sur son opportunité, c'est montrer combien il était peu véridique en disant que les besoins de la défense souffriraient d'une simple élection. »

On le voit, ce retard donnait prétexte aux mécontents pour recriminer. Et ce n'était pas tout. Le *Réveil*, en même temps qu'il blâmait le gouvernement de revenir sur sa décision, affirmait que le vote futur allait former la Commune. Sur ce point encore, il y avait danger, aux yeux du gouvernement, et il allait bientôt donner à la population des renseignements sur la signification du vote qu'elle était appelée à exprimer :

« Demain jeudi, disait la communication officielle, la population votera sur la question de savoir si elle maintient le gouvernement de la défense nationale.

« Ceux qui voudront le maintenir voteront oui (1).

« Samedi, elle votera pour l'élection des maires et adjoints des vingt arrondissements. Cette élection

(1) Le *Réveil* du 1<sup>er</sup> novembre contenait encore l'entrefilet suivant :

« L'affiche de la Mairie de Paris, appelant les citoyens à voter par un simple bulletin, sur deux questions qui sont distinctes et séparées, celle de la Commune et celle du renouvellement des membres du gouvernement de la défense, nous protestons contre ce mode de votation, digne en tout point des beaux jours du plébiscite impérial, et nous engageons les maires à faire disposer deux urnes ; dans l'une l'électeur déposera son vote pour la Commune, dans l'autre son suffrage contre la composition actuelle du gouvernement. »

Le *Rappel*, prenant déjà l'attitude qu'il devait tenir durant la Commune, ne se prononçait pas nettement et conseillait de voter : oui, avec une restriction : Oui, avec une assemblée municipale.

ne ressemble en rien à celle de la Commune. Elle en est la négation.

« Le gouvernement persiste à se prononcer contre la constitution d'une Commune, qui ne pourrait créer que des conflits et des rivalités de pouvoir. »

Cette redoutable question de la Commune se trouvait donc ainsi nettement posée. Nous dirons, lorsque le cours des événements que nous racontons, nous aura conduits au seuil du 18 mars, ce qu'il faut penser de cette idée de la Commune, et ce qu'ont fait de ce mot, les hommes qui s'en sont servis comme d'un levier. Mais, disons bien que le gouvernement se trompa en soulignant ainsi le sens des élections municipales de novembre. Loin de déclarer que ces élections ne ressemblaient en rien à celles que réclamaient les partis extrêmes, il fallait affirmer, ce qui était vrai, que les élections communales étaient contenues dans ces libres élections municipales. En politique, la guerre la plus terrible est la guerre des mots. On combat, parfois même les armes fratricides à la main, au lieu de chercher, ensemble et d'un commun accord, à définir les termes. Commune ! Elections communales ! Quel trouble de tels mots allaient bientôt jeter dans les esprits ! Nier ces vocables, les rejeter systématiquement, les proscrire, c'était donc en faire des mots d'ordre tout trouvés pour le prochain mouvement populaire. Au lieu de déclarer que l'élection prochaine ne ressemblait en rien à celle de la Commune, ne valait-il pas mieux, au contraire, faire comprendre au peuple que ce qu'il y a de juste dans l'administration de la commune par la commune, se rencontrait dans l'élection à laquelle on le conviait ? Et en quoi, à la vérité, ce mot constituait-il un danger ? Le gouvernement, en se l'appropriant, enlevait un drapeau à toute faction. En le laissant à ses adversaires, il se condamnait à lutter dorénavant contre lui.

*Des mots ! des mots !* dit Hamlet. Mais, en France, c'est pour des mots qu'on tue et se fait tuer. Combien peu de gens parmi ceux qui demandaient la Commune savaient ce qu'ils réclamaient ? J'ai entendu, au lendemain du 31 octobre, un homme en haillons, crier, sur la place de l'Hôtel-de-Ville : « A bas la Commune ! » Pourquoi poussait-il ce cri au lieu du cri opposé ? Il eût été fort embarrassé de l'expliquer. Toujours est-il que, dès ce moment, le nom de Commune, qui pouvait facilement se fendre dans le mot de République, devint le mot de ralliement des exaspérés et des irrités, revendiquant non pas des libertés communales, dont ils se souciaient peu, mais l'application de systèmes divers que nous aurons bientôt à juger.

Le vote du 3 novembre devait, au surplus, donner au gouvernement de la défense nationale, une écrasante majorité. Il se décomposa ainsi :

Oui .....	321,373
Non .....	53,585

Le vingtième arrondissement donna un nombre considérable de non. Ce vote avait d'ailleurs une double signification : il raffermissait le gouvernement de la défense et il ratifiait, en quelque sorte, les négociations commencées par M. Thiers, laissant le gouvernement libre d'accepter cet armistice contre lequel s'était manifestée, au 31 octobre, l'opinion publique. Les troubles qui avaient suivi la manifestation décidaient de ce revirement d'idées. Réfractaire à toute idée d'armistice le matin du 31 octobre, Paris l'acceptait le 3 novembre. L'échauffourée de la place de l'Hôtel-de-Ville en était la cause.

A ce sujet, le vote de l'armée de terre et de mer et de la garde mobile était symptomatique ; il avait donné (sauf rectification) le résultat suivant :

Oui .....	236,623
Non .....	9,033

Le vote des sections de Paris et des populations réfugiées donnait :

Oui .....	321,373
Non .....	53,585

le résultat définitif, sauf quelques communes, se formulait ainsi :

Oui .....	557,996
Non .....	62,638

Le gouvernement, ces chiffres connus, adressa à la population la proclamation qui suit :

« Citoyens,

« Nous avons fait appel à vos suffrages.  
« Vous nous répondez par une éclatante majorité.  
« Vous nous ordonnez de rester au poste de péril que nous avait assigné la Révolution du 4 septembre.

« Nous y restons avec la force qui vient de vous, avec le sentiment des grands devoirs que votre confiance nous impose.

« Le premier est celui de la défense. Elle a été, elle continuera d'être l'objet de notre préoccupation exclusive.

« Tous, nous serons unis dans le grand effort qu'elle exige : à notre brave armée, à notre vaillante mobile, se joindront les bataillons de garde nationale frémissant d'une généreuse impatience.

« Que le vote d'aujourd'hui consacre notre union. Désormais c'est l'autorité de votre suffrage que nous avons à faire respecter et nous sommes résolus à y mettre toute notre énergie.

« Donnant au monde le spectacle nouveau d'une ville assiégée dans laquelle règne la liberté la plus

illimitée, nous ne souffrirons pas qu'une minorité porte atteinte aux droits de la majorité, brave les lois, et devienne, par la sédition, l'auxiliaire de la Prusse.

« La garde nationale ne peut incessamment être arrachée aux remparts pour contenir ces mouvements criminels. Nous mettrons notre honneur à les prévenir par la sévère exécution des lois.

« Habitants et défenseurs de Paris, votre sort est entre vos mains. Votre attitude depuis le commencement du siège a montré ce que valent des citoyens dignes de la liberté. Achevez votre œuvre; pour nous, nous ne demandons d'autre récompense que d'être les premiers au danger et de mériter par notre dévouement d'y avoir été maintenus par votre volonté.

« Vive la République! vive la France!

« GÉNÉRAL TROCHU, JULES FAVRE, GARNIER-PAGÈS, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, E. PICARD, JULES SIMON, EUGÈNE PELLETAN. »

Le gouvernement eut alors, et beaucoup l'en blâmèrent, le soin d'affirmer sur-le-champ l'attitude qu'il comptait prendre. Il procéda par destitutions et par arrestations, mais trop modéré aux yeux des réactionnaires, il parut sévère hors de propos aux républicains qui, sans être partisans de la sédition, ne voulaient cependant pas de répression inutile. La majorité qu'il venait d'obtenir lui permettait, en effet, de ne plus songer à ce passé d'hier, quitte à réprimer dans l'avenir tout ce qui pourrait troubler l'ordre dans la ville assiégée.

Les chefs de bataillon Gustave Flourens, commandant le 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires; Razoua, chef du 61<sup>e</sup> bataillon; Goupil, chef du 115<sup>e</sup> bataillon, qui s'était installé dans le fauteuil du maire de Paris; Ranvier, chef du 141<sup>e</sup> bataillon; de Frémicourt, chef du 157<sup>e</sup> bataillon; Jaclard, chef du 118<sup>e</sup> bataillon; Cyrille, chef du 167<sup>e</sup> bataillon; Levraud, chef du 204<sup>e</sup> bataillon; Millière, chef du 208<sup>e</sup> bataillon; Gromier, chef du 74<sup>e</sup> bataillon; Barberet, chef du 79<sup>e</sup> bataillon; Dietsch, du 190<sup>e</sup> bataillon; Longuet, du 248<sup>e</sup> bataillon; Chassin, du 252<sup>e</sup> bataillon, furent destitués. Tibaldi, Vésinier, Vermorel, Lefrançais furent arrêtés et gardés en prison. Ranvier, Jaclard, Bauer, Tridon furent arrêtés, puis relâchés; Goupil parvint à s'évader. Félix Pyat demeura caché (1).

(1) Le gouvernement expliquait ainsi, à propos de ces arrestations, sa détermination nouvelle, dans le *Journal officiel* :

« Les membres du gouvernement auraient été disposés à oublier la violence dont ils avaient été l'objet. Mais ils n'avaient pas le droit de délaisser l'intérêt de la République, et de sacrifier la loi, alors que de nouvelles menaces contre la paix publique recevaient un commencement d'exécution.

« Le 1<sup>er</sup> novembre dans la journée, différents actes démontraient que l'œuvre interrompue par le patriotisme de la garde nationale était audacieusement reprise; les organisa-

M. Edmond Adam, préfet de police, avait donné sa démission, voulant protester contre ces arrestations qu'il déclarait inutiles et peut-être nuisibles. Son secrétaire, M. Georges Pouchet, l'avait suivi dans sa retraite. Avec eux quittait la préfecture de police un personnage dont le nom allait, par la suite, devenir tristement fameux, Raoul Rigault, alors chargé du service qu'avait occupé l'agent Lagrange, sous l'empire. Limier par tempérament, policier par appétit, Raoul Rigault s'était déjà signalé au service du gouvernement, et il avait arrêté lui-même, après la manifestation du 8 octobre, avant-goût de celle du 31 octobre, un des organisateurs du mouvement, M. Vésinier, avec lequel il devait se rencontrer plus tard à la Commune de Paris. Raoul Rigault faisait de la police pour la police, comme d'autres font de l'art pour de l'art.

Une autre démission devait suivre celles-ci, et M. Henri Rochefort, dont l'imprudente parole relative à la capitulation de Metz, avait si fort contribué à éveiller la colère de Paris contre l'Hôtel de ville, M. Rochefort qui prononçait cette parole alors que le gouvernement n'avait encore que des craintes et non des certitudes, M. Rochefort se sépara brusquement de ses collègues dont il craignait sans doute de partager bientôt les angoisses nouvelles et l'inévitable impopularité.

Une fois le gouvernement maintenu dans ses pouvoirs, il fallut procéder à l'élection des maires et adjoints. Cette élection fixée au 5 novembre, fut divisée en deux votes : le 5, on nomma les maires; le 7, les adjoints. La discussion, dans les réunions électorales, porta surtout, hélas! non pas sur les projets futurs des candidats, mais sur leurs opinions relativement aux événements passés. On vota, en réalité, pour ou contre les partisans de cette Commune, dont le nom arrivait comme un épouvantail. En général, le scrutin donna des résultats satisfaisants. L'élection la plus caractéristique fut celle du onzième arrondissement. Destitué par le gouvernement, M. Mottu qui, malgré les exhortations de M. Étienne Arago, s'était refusé à donner sa démission, avait été, nous l'avons vu, remplacé à la mairie du Prince-Eugène (ou du boulevard Voltaire) par M. Arthur de Fonvielle; le suffrage universel le réintégra dans sa mairie. De tous les maires élus, ce fut lui, inconnu du public six mois auparavant, qui obtint le plus grand nombre de voix.

teurs de la journée du 31 octobre, demeurés en permanence, annonçaient hautement une bataille et une victoire de la Commune. On accusait publiquement le gouvernement de trahison. Une église devenait le théâtre de déclarations fanatiques et menaçantes. On promettait dans un club, et comme une œuvre patriotique, l'assassinat du général gouverneur de Paris.

« Enfin l'ordre, les lois, la République, étaient de nouveau attaqués avec une violence qui n'a jamais été dépassée. Le long et patient silence que le gouvernement s'était imposé et que l'opinion publique accusait, n'était plus possible. »



Entrevue de MM. Thiers et Jules Favre, décidant la rupture des négociations relatives à l'armistice.

Le scrutin donna, au surplus, les résultats que voici :

MAIRES.		ADJOINTS.				
1 <sup>er</sup> arr.	MM. Tenaille-Saligny . . . . .	40,100	voix.	17 <sup>e</sup> arr.	MM. François Favre . . . . .	5,730
2 <sup>e</sup> —	Tirard . . . . .	7,143		18 <sup>e</sup> —	Clémenceau . . . . .	9,409
3 <sup>e</sup> —	Bonvalet . . . . .	12,031		19 <sup>e</sup> —	Delescluze . . . . .	4,054
4 <sup>e</sup> —	Vautrain . . . . .	9,811		20 <sup>e</sup> —	Ranvier . . . . .	7,535
5 <sup>e</sup> —	Vacherot . . . . .	5,069				
6 <sup>e</sup> —	Hérisson . . . . .	6,855				
7 <sup>e</sup> —	Arnaud (de l'Ariège) . . . . .	6,527				
8 <sup>e</sup> —	Carnot . . . . .	6,099				
9 <sup>e</sup> —	Desmarest . . . . .	6,272				
10 <sup>e</sup> —	Dubail . . . . .	6,221				
11 <sup>e</sup> —	Mottu . . . . .	14,251				
12 <sup>e</sup> —	Grivot . . . . .	5,028				
13 <sup>e</sup> —	Pernolet . . . . .	2,950				
14 <sup>e</sup> —	Asseline . . . . .	4,007				
15 <sup>e</sup> —	Corbon . . . . .	6,386				
16 <sup>e</sup> —	Henri Martin . . . . .	4,504				